

# Chapelle d'Espagne et commande bourgeoise au XVe siècle à l'église paroissiale Saint- Gervais de Genève

Autor(en): **Broillet, Philippe / Schätti, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte =  
Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e  
d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **45 (1988)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-168934>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Chapelle d'Espagne et commande bourgeoise au XV<sup>e</sup> siècle à l'église paroissiale Saint-Gervais de Genève

par PHILIPPE BROILLET et NICOLAS SCHÄTTI

## Introduction

Les peintures de la chapelle d'Espagne à Saint-Gervais, dédiée à Tous-les-Saints, furent redécouvertes par l'architecte *Jean-Daniel Blavignac* lors de ses fouilles et investigations en 1845. Le 2 septembre de la même année, celui-ci communiquait à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève les résultats de sa découverte en ces termes: «Il est bien à regretter que ces peintures aient souffert à la Réformation. Il n'y a presque aucune figure qui n'ait reçu quelques coups de pique. Heureusement on s'est lassé de cet instrument meurtrier et on a achevé de faire disparaître ces images en les couvrant de saletés. J'ai lavé moi-même avec soin la plus

grande partie de ces peintures (...). Maintenant il importe de préserver et de conserver religieusement ces restes précieux et importants non seulement pour nous mais pour l'histoire de l'art en général car les fresques de cette époque sont rares et on en connaît presque aucune qui n'aient été altérées par le badigeon.»

Au-delà de ces considérations si importantes pour une histoire de la conservation de ce monument, Blavignac esquissait surtout une première tentative d'explication de l'iconographie de la Vierge de Miséricorde, en s'appuyant sur le témoignage de Bonivard qui avait décrit une image analogue visible alors dans l'ancien Oratoire de Plainpalais (1504). Par la suite, il proposa une identification des principales figures.<sup>1</sup> Si l'utilisation par Blavignac du document écrit visait à mieux interpréter ce type de représentation, la compréhension première de ces peintures n'est guère possible, aujourd'hui sans l'étude préalable de leur cadre monumental et historique. Précisons cependant qu'il ne s'agira pas de reconsidérer le problème de l'attribution, mais de tenter une datation plus exacte de la chapelle et de restituer le rôle des fresques en fonction des pratiques funéraires et de la dévotion alors en usage.

Cette chapelle, qui plus est abondamment décorée, révèle l'éclat d'une réussite sociale et témoigne par là du regard que son fondateur, un marchand genevois, porte sur sa propre condition. L'analyse s'efforcera donc de définir l'esprit de la commande artistique, dans le contexte socio-politique de la Genève du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, tel qu'il a trouvé son expression, sans doute l'une des plus achevées, dans la représentation de la Vierge de Miséricorde de Saint-Gervais.<sup>3</sup>

## Eglise et chapelles à Saint-Gervais

Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le quartier de Saint-Gervais connaît une urbanisation progressive, liée à l'essor démographique et économique de la cité, sous l'impulsion conjointe de l'évêque de Genève, de la Savoie et de la Commune. Cette campagne d'urbanisation ne devait pas épargner l'église paroissiale du bourg. Les travaux de reconstruction, commencés dès 1436, peut-être même une année auparavant, durent plus de dix ans. Avant 1441, une disette provoqua probablement l'interruption du chantier. Le bâtiment paraît toutefois achevé lors de la visite pastorale en 1446, tandis que le second œuvre exige encore un nouveau financement trois ans plus tard.<sup>4</sup>

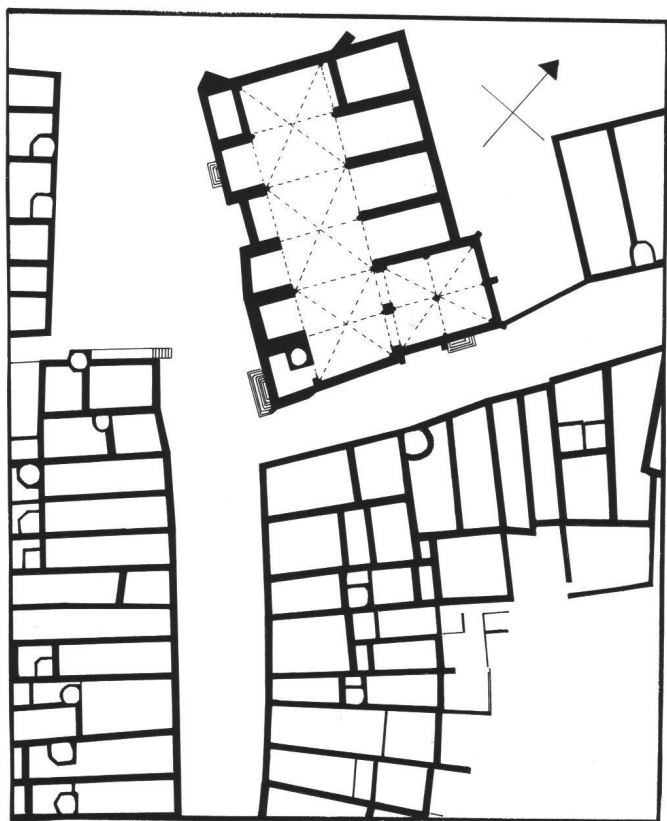


Fig. 1 Plan: église Saint-Gervais (état après la reconstruction moderne des chapelles septentrionales avec un tracé fictif de nervures de voûtes), place du Temple, rue du Temple et rue des Corps-Saints. Redessiné à partir du plan cadastral de Jean-Michel Billon (1726).



Fig. 2 Eglise Saint-Gervais: sacristie, base du clocher et chapelles méridionales (état avant la restauration de 1902-1906).

Qu'en est-il des chapelles privées qui flanquent, pour la plupart, l'édifice? En 1446, le visiteur apostolique du diocèse de Genève, l'évêque auxiliaire Barthélemy Vitelleschi, formule des exigences générales à qui veut édifier une chapelle: autel, voûte, baie vitrée et ferrée, pavement de carrons, blanchiment, image du saint patron, vêtements sacerdotaux, objets et ornements liturgiques.<sup>5</sup> L'étude du procès-verbal de la visite révèle qu'à cette époque, la plupart des chapelles de Saint-Gervais sont déjà construites et paraissent correspondre à l'état matériel voulu par le visiteur. Les chapelles anciennes ont dû être réédifiées lors des travaux. C'est notamment le cas de la chapelle Saint-Nicolas, dont la charpente avait été détruite. De même, les voûtes d'ogives de la chapelle Saint-André, aux moulures d'ailleurs identiques à celles du chœur et de la nef, furent refaites entre 1442 et 1446.<sup>6</sup> La rénovation de l'église semble avoir favorisé la dotation de nouvelles chapellenies, dont celle de Tous-les-Saints, qui reprennent parfois d'anciens vocables: la fondation d'une bonne partie d'entre elles a été précédée de la création de chapelles accolées à la nef unique.<sup>7</sup>

#### *Chapelle Tous-les-Saints*

La chapelle Tous-les-Saints n'est signalée de l'extérieur que par une baie en plein cintre, dont l'ébrasement perce la base du clocher-tour, contigu au mur gouttereau sud au niveau de la première travée du chœur. A l'intérieur, ses dimensions s'apparentent à celles des autres chapelles conservées et ne viennent pas rompre le rythme régulier des arcades qui caractérisent leur accès à la nef. L'emploi de la brique pour la voûte s'inscrit bien dans ce contexte de rénovation de l'église, dont l'architecture évoque la technique des carronniers piémontais. Si l'on s'en tient aux exigences de la visite pastorale, la construction de cette chapelle est terminée en 1446; même l'entretien de son mobilier liturgique, à l'exception d'une amict, ne suscite pas d'injonction particulière. Cette absence de critique est rare, car chaque chapelle fait l'objet d'une attention scrupuleuse de Vitelleschi et donne lieu à de fréquentes remarques.<sup>8</sup>

En fait, par le témoignage d'un paroissien dans le cadre d'un procès criminel de 1440, nous apprenons que la chapelle n'avait été fondée qu'une année auparavant et que son recteur Girard Bergier, vicaire à Saint-Gervais, pouvait déjà

y officier. On peut d'ailleurs supposer que son fondateur, le drapier et bourgeois Mathieu Bernard dit d'Espagne, qui teste le 30 avril 1440 – d'autant plus convaincu de sa mort prochaine que la peste ravageait alors le bourg – ait cherché à faire achever au plus tôt les travaux. La chapelle serait donc contemporaine des premières années de la réédification de l'église.<sup>9</sup> D'ailleurs, la modénature de son arcade à deux tores et bandeau n'est pas sans rappeler celle de la chapelle Saint-Jacques, construite au début des années 1440.<sup>10</sup>

*Institution, espace liturgique et funéraire*

D'un point de vue ecclésiastique, la chapellenie de Tous-les-Saints ne représente pas un bénéfice exceptionnel. En effet, sa dotation à 10 florins de cens annuel pour deux messes hebdomadaires correspond à la moyenne générale du diocèse et plus particulièrement à celle des fondations qui lui sont contemporaines.<sup>11</sup> Cette application des normes en vigueur se manifestait aussi par un aménagement spatial et liturgique centré sur l'autel. Celui-ci est d'ailleurs l'expression monumentale de la chapelle, comme le rappelle l'at-

touchement rituel de la pierre, lors de l'institution du recteur.<sup>12</sup> L'autel Tous-les-Saints était probablement adossé au mur oriental, au centre d'une grande niche cintrée mais peu profonde, où s'ouvre actuellement une porte. Le décentrage de la fenêtre à coussinets vers l'est dirigeait la lumière sur l'officiant. A sa droite, l'emplacement de la petite crèche viendrait confirmer cette orientation.

La Mise au Tombeau servait probablement d'«image d'autel». En effet, elle devait faire partie des quelques représentations de la Passion qu'imposait à cette fin le visiteur apostolique. Lu comme une allusion à l'offrande eucharistique, ce décor en toile de fond gardait une signification générale. Mais la dédicace des messes à un saint patron particulier était, elle, spécifiée par la présence, sur la table, de son «image» peinte ou sculptée. Un tel dispositif, avec l'autel encore en place, existe dans une chapelle de Saint-Jean-sur-Veyle dans la Bresse savoyarde.<sup>13</sup>

Lieu de sépulture, la chapelle est surtout l'espace organisé où sont réunies les dispositions les plus favorables au salut du fidèle. Le défunt, enseveli face à l'autel Tous-les-Saints, jouissait même de conditions exceptionnelles du fait de la

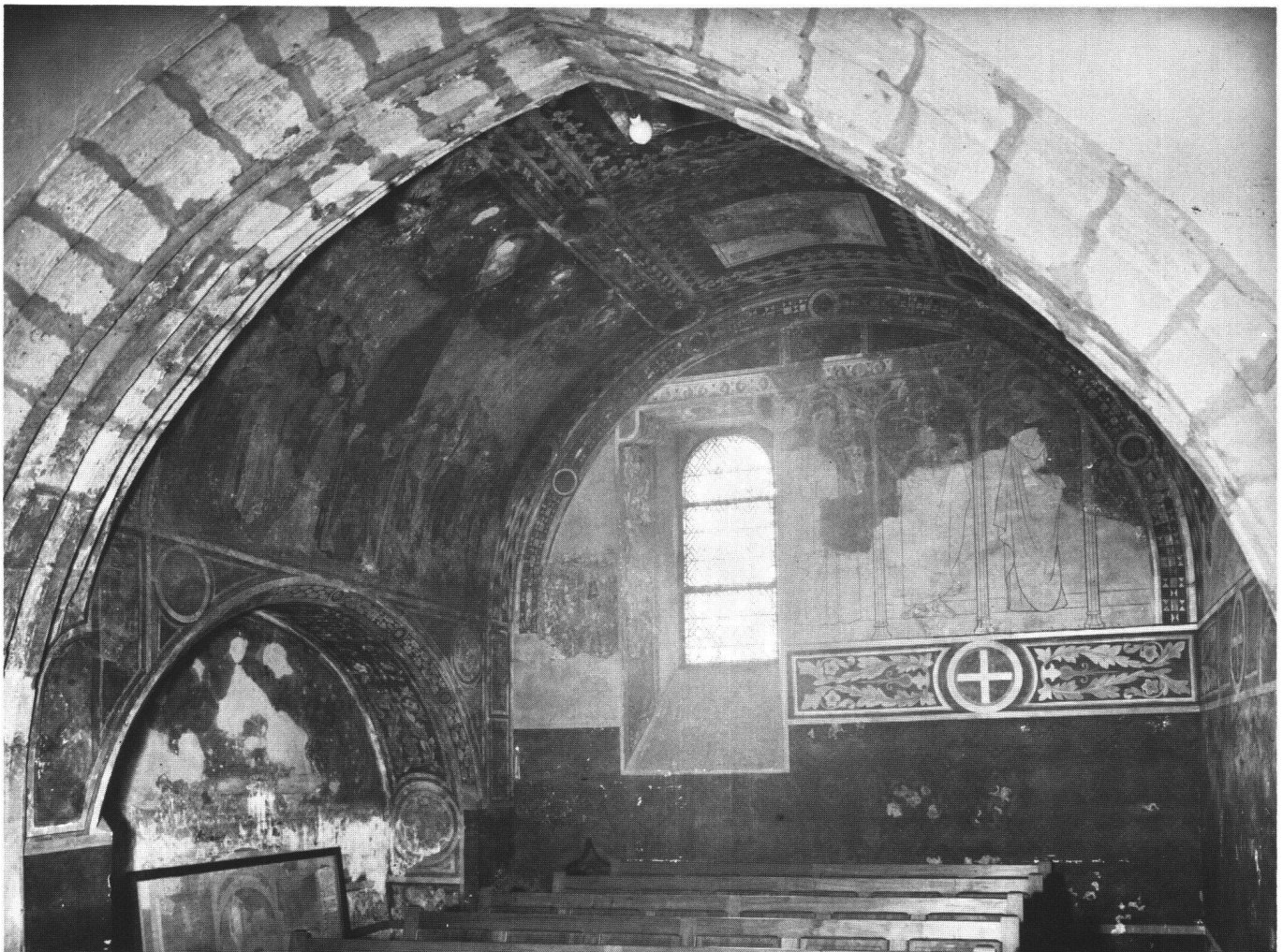


Fig. 3 Chapelle Tous-les-Saints: vue intérieure depuis le chœur (état avant 1951).



Fig. 4 Partie orientale: Vierge de Miséricorde (état avant la restauration de 1905).

situation de sa chapelle à proximité du chœur et des reliques de la crypte. Et à l'évidence, le choix des représentations picturales et du vocable illustré par l'Agneau en gloire sur le front intérieur de l'arcade<sup>14</sup> participe de cette quête du salut: la Vierge de Miséricorde et saint Jean-Baptiste sont des figures majeures de l'intercession.<sup>15</sup> L'intervention figurée d'intermédiaires familières, sainte Catherine et sainte Marguerite, auprès du Baptiste renvoie le fidèle à l'exigence de dévotion permanente.<sup>16</sup> Mais c'est par l'imitation des gestes institués lors de la mise au tombeau du Christ, dont l'image fixe le modèle absolu, que la sépulture du chrétien prend sa véritable dimension rédemptrice.

#### *Chapelle d'Espagne*

La chapelle est le lieu par excellence où s'exerce la piété familiale. Au-dessus de l'autel Tous-les-Saints, les images de la Vierge, de saint Antoine, et, au sommet de la voûte, le monogramme du Christ XPS<sup>17</sup> protègent la famille dévote contre la peste, la guerre et la famine, les trois flèches de la colère divine. L'acquisition onéreuse d'un lieu de dévotion spécifique par quelques familles privilégiées prenait un

caractère exclusif d'appropriation. A Thonon, le visiteur apostolique Barthélemy Vitelleschi n'a-t-il pas dû user de toute son autorité pour contraindre deux patrons de chapelles à partager pacifiquement le même autel?<sup>18</sup>

Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, des habitants de la paroisse, comparus devant l'official, considéraient l'élection de sépulture dans une même chapelle comme un critère d'appartenance à la famille et du droit à l'héritage.<sup>19</sup> Cette affirmation sociale de la parenté, qui touche inévitablement un nombre limité de paroissiens, semble particulièrement évidente pour la famille d'Espagne. En 1440, lors d'une enquête menée dans la paroisse, il ne paraissait guère possible de désigner la chapelle Tous-les-Saints autrement que par le nom de son fondateur.<sup>20</sup> D'ailleurs, en s'autorisant à suivre la célébration eucharistique à proximité du chœur et du maître-autel, la famille d'Espagne se distinguait, à l'exemple de la noblesse, de l'ensemble des fidèles rassemblés dans la nef. Mais l'exclusive bourgeoise n'est jamais absolue. Chaque chapelle reste soumise à la curiosité du regard, et, les jours d'affluence, peut être accessible à la communauté paroissiale, comme le rappelait Vitelleschi en



Fig. 5 Vierge de Miséricorde: les laïcs (état avant la restauration de 1905).

visitant une autre église genevoise, Sainte-Marie-Madeleine.<sup>21</sup>

#### *Chapelles et Eglise*

Au-delà des termes du contrat associant le bénéfice ecclésiastique à la garantie du salut individuel, la fondation d'un autel contribue à la monumentalité et au décor de l'église qui l'abrite. En effet, l'intégration progressive des chapelles a dû être prévue dès la reconstruction selon une conception d'ensemble, similaire à celle observable dans d'autres églises du diocèse de Genève. Celle-ci définit même un mode d'appropriation de l'espace par succession de lotissements réguliers, d'influence cistercienne, qui n'est pas sans rappeler le système parcellaire encore en vigueur au XV<sup>e</sup> siècle, lors de la création des nouveaux quartiers de Saint-Gervais.<sup>22</sup>

L'apparition d'une édilité essentiellement marchande, sensible à des rites de dévotion plus privés, et la volonté d'un nouvel ordre matériel et moral, personnalisé par Vitelleschi, ont pu entrer en synergie pour encourager un mouvement de rationalisation de l'espace sacré, à l'instar de

celui qu'a tenté la Commune dans l'espace profane de la ville.<sup>23</sup> Ainsi, à l'intérieur de l'église, la dissociation des espaces et le désencombrement de la nef par le dégagement de deux autels et d'une tribune; de même, la suppression de l'ancien accès à la crypte, remplacé par des entrées latérales. Ainsi, à l'extérieur, l'alignement des chapelles, de la sacristie et du clocher sur le modèle des façades sur rue, et le confinement du cimetière dans une enceinte comme si celle-ci prolongeait la rue du Temple.<sup>24</sup>

Fondamentalement, les injonctions réitérées aux paroissiens d'embellir l'église<sup>25</sup> justifiaient le caractère ostentatoire de la chapelle bourgeoise. Dans ce contexte, il apparaît clairement que les fresques de la chapelle Tous-les-Saints se situent au point de rencontre de l'intérêt proprement religieux et de la nécessité d'affirmation sociale.

#### *Peintures de l'apogée des foires de Genève*

Par principe, la définition correcte de la commande artistique nécessite en premier lieu de préciser la datation de ces

peintures. L'analyse de la visite pastorale et l'histoire institutionnelle et monumentale de la chapelle montrent qu'il est désormais possible de reculer leur date d'exécution jusqu'à 1440, alors que la critique admettait une datation postérieure à 1446.<sup>26</sup> L'identification, sous le manteau de la Vierge, du pape schismatique Félix V, l'ancien duc de Savoie Amédée VIII, suppose une exécution entre décembre 1439 et avril 1449, dates extrêmes de son pontificat. On sait en effet que les chasubles de ce pape furent marquées, dès son avènement, des armes de la Maison de Savoie.<sup>27</sup> La première année de son pontificat coïncide d'ailleurs avec celle, présumée, de l'achèvement des travaux de la chapelle Tous-les-Saints.

L'étude du costume des laïcs, regroupés autour de la Vierge, permet de situer les fresques dans le deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle, à l'exemple de celles du cloître d'Abondance en Haute-Savoie (vers 1430)<sup>28</sup>, du retable de Conrad Witz à Genève (1444) et du décor du chœur de Saint-Erige d'Auron dans le Niçois (1451). Le costume ne présente pas les caractéristiques propres au renouveau de la mode des années 1450, auquel le marché du drap de luxe à Genève fut certainement sensible. De même, le style s'apparente au gothique international tel qu'il s'exprime au château de Fénis dans le val d'Aoste. L'image de la Vierge de Miséricorde, conçue comme un jeu de lignes et de surfaces qui ne défi-

nissent pas d'espace perspectif, a pour modèle la fresque de la chapelle valdôtaine des seigneurs de Challant datée, selon la critique récente, de 1410-20.<sup>29</sup> La disposition de la représentation des quatre Évangélistes, quant à elle, juxtapose deux traditions. D'une part celle, d'origine antique, du portrait d'auteur, telle qu'elle est exprimée sur les voultains des églises piémontaises. A Saint-Gervais, cependant, les Évangélistes sont réunis dans un espace cohérent, que n'avait pas pu créer le maître de Pecetto Torinese. D'autre part, une architecture animée de figurines qui, à l'exemple des peintures d'Abondance, ressortit à une tradition remontant au XIV<sup>e</sup> siècle toscan.<sup>30</sup> De plus, l'influence déterminante en Savoie de Conrad Witz n'est pas perceptible, notamment dans les drapés et les motifs architecturaux. Après 1444, les innovations du retable de la cathédrale furent pourtant rapidement assimilées par les miniaturistes de la Cour de Savoie autour de Jean Bapteur, tandis que la peinture monumentale consacrait ce mouvement.<sup>31</sup>

#### *Une commande de marchand*

Ces quelques remarques permettent donc de lier le contexte de la commande à la personnalité du fondateur de la chapelle. Mathieu Bernard d'Espagne<sup>32</sup>, rappelons-le, est marchand drapier et bourgeois de Genève. Sa présence dans cette ville est attestée de manière continue entre 1428 et 1442. Il est mort avant le 29 août 1444. Par hypothèse, rien n'empêcherait d'imaginer une commande de ses héritières, Catherine, Pernelle et Marie, sous l'impulsion de leur tuteur Henri Emery. Cependant, ce jeune marchand, bourgeois depuis 1439-1440 et époux peu après de l'aînée des trois filles, apparaît à cette époque intimement lié à son beau-père, dont il a déjà adopté le nom. Et ce n'est que dans la seconde moitié du siècle qu'Henri Emery, dit d'Espagne, marquera de son empreinte la vie politique et financière de la cité.<sup>33</sup> S'il est vraisemblable que la fortune d'Henri Emery trouve son origine dans celle de sa femme, les biens de Mathieu Bernard peuvent s'évaluer à l'indice fourni par la taxation de son gendre et de ses filles, lors de la levée de 1444. Sa situation est comparable à celle des commerçants les plus aisés.<sup>34</sup> Conseiller de la Commune de Genève, Mathieu Bernard se porte garant, à la mort du notable Jacques de Pesmes, de l'amodiation de la Halle vieille.<sup>35</sup> Indice significatif, il est associé en 1438 aux quelques cautions choisies par le duc de Savoie parmi les marchands genevois pour le paiement, en lieu et place du roi de France, d'une dette de 10 000 ducats d'or que celui-ci avait contractée auprès du duc de Bourgogne.<sup>36</sup>

La vie somptuaire de la Cour de Savoie imposait des exigences de qualité que le marché de Genève aux célèbres foires était le seul dans la région à même de remplir. Les «Comptes de la Trésorerie Générale» de Savoie révèlent que Mathieu Bernard livra habits et tissus de luxe, à l'égal des drapiers privilégiés qui pouvaient compter la Maison ducale parmi leur clientèle: pour les étrennes du 1<sup>er</sup> janvier 1443, Louis de Savoie ne lui commanda pas moins de trente bonnets qu'il offrit aux gentilshommes et autres membres de sa suite.<sup>37</sup> Cependant, le rôle des foires dans l'économie

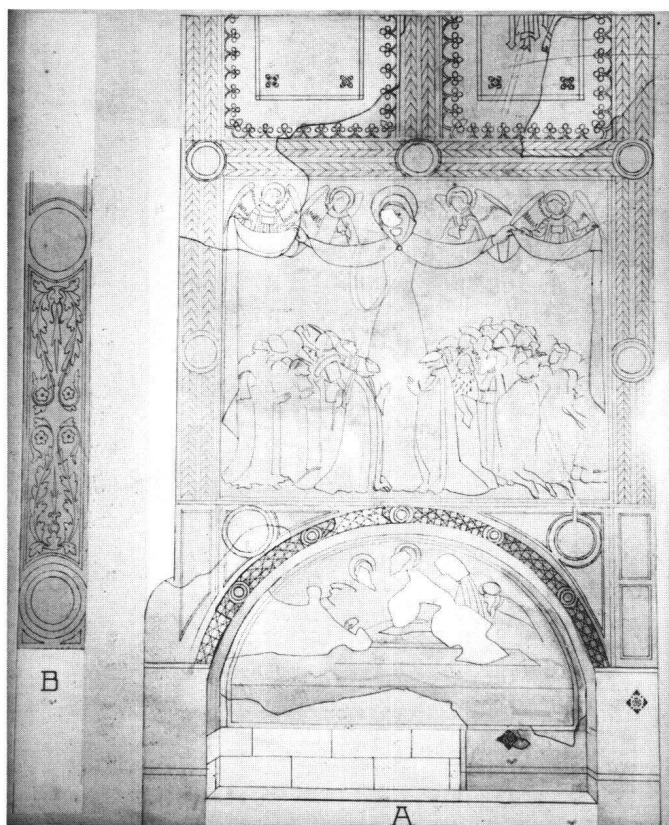


Fig. 6 A: partie orientale: Monogramme du Christ, Vierge de Miséricorde et Mise au Tombeau; B: système décoratif de l'intrados de la niche. Relevé G. de Beaumont (1906).

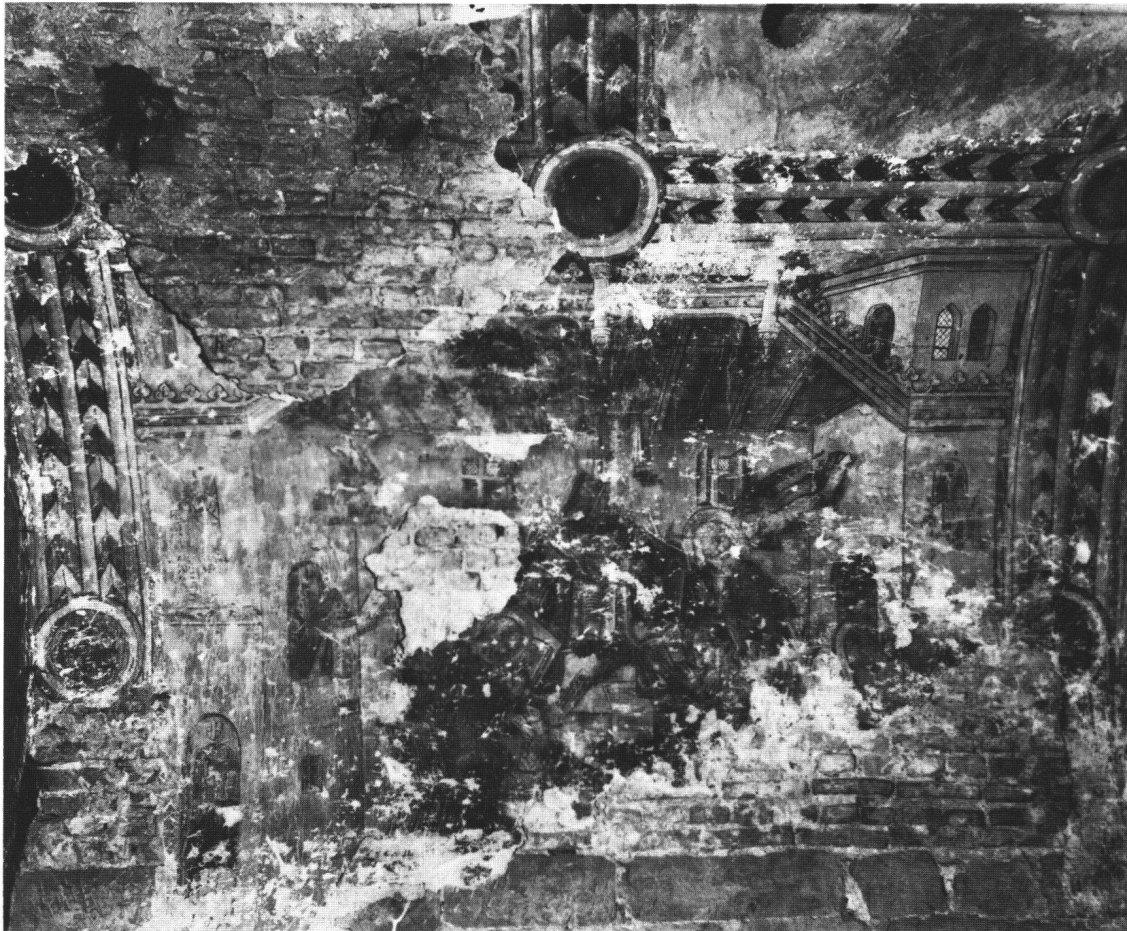


Fig. 7 Partie orientale: les quatre Evangélistes (état avant la restauration de 1905).

internationale permet d'imaginer une diversification des produits et des ressources de ce marchand, comme cela est confirmé pour les Johannod, négociants genevois qui sont en liaison avec l'Europe entière. La distinction qui apparaît dès lors entre marchands locaux et internationaux n'est pas essentiellement de caractère économique. Elle confère surtout un statut social particulier par les privilèges qu'accordent, à cette catégorie de marchands, les Statuts de Savoie promulgués en 1430 par Amédée VIII.<sup>38</sup>

La communauté d'intérêts qui rassemble certains fournisseurs de la Savoie se retrouve dans les liens de sociabilité que développe l'activité confraternelle dans la ville. La confrérie de l'Eucharistie du Christ, rattachée à l'église des Cordeliers de Genève, réunit la plupart des notabilités marchandes et politiques.<sup>39</sup> L'amitié qui unit les confrères Mathieu Bernard et Guichard Bailly, l'ancien premier trésorier général de la Commune, peut illustrer la considération qu'avait su acquérir, dès les années 1430, le fondateur de la chapelle Tous-les-Saints.<sup>40</sup> La part essentielle que devait prendre, dans une capitale artistique comme Genève, la commercialisation des objets d'art en tant que produits de luxe explique peut-être l'intégration, dans cette confrérie de marchands, d'un certain nombre d'artistes très sollicités,

comme le peintre verrier Janin Loysel ou le brodeur Jean Egorfa, qui travaillaient tous deux pour la Cour de Savoie.<sup>41</sup> A plus forte raison, la valorisation de l'œuvre par le choix des matériaux utilisés plutôt que par la plus-value du savoir-faire artistique contraint l'artiste expert à recourir aux marchands aptes à satisfaire ses exigences ou celles de ses commanditaires. Il n'est que de citer les relations fréquentes entre le miniaturiste et peintre de cour Jean Bapteur, auteur de «l'Apocalypse figurée des ducs de Savoie», et ses fournisseurs genevois, parmi lesquels précisément Mathieu Bernard.<sup>42</sup>

#### *La Vierge: entre l'Etat savoyard et la Commune de Genève*

A ce stade de l'analyse, il convient de préciser que la commande artistique ne doit pas être comprise comme l'affaire d'un marchand particulier. En effet, la vision que celui-ci veut donner de lui-même ne peut être que le reflet de sa condition marchande et bourgeoise. Les schèmes de représentation qui ont permis de donner forme à cette condition doivent être interprétés dans le cadre étroit d'interdépendance des intérêts genevois et savoyards.



### *Le modèle*

La structure iconographique de la Vierge de Miséricorde combine les deux dimensions traditionnelles, verticalement le monde du sacré et horizontalement le monde humain et profane. De ce fait, elle autorise une description sociale très large des laïcs, en intégrant des états de la société médiévale façonnés par le milieu urbain. Si, à Fénis, l'accent est mis exclusivement sur la noblesse, à Saint-Gervais, en revanche, la Vierge étend sa protection de la figure de l'empereur à celle du pauvre. La répartition symétrique de la chrétienté en un ordre ecclésiastique et laïc impose, en face de l'image d'un pape, ici clairement identifié, la présence d'un empereur. Un acte émanant de l'administration de l'Evêché de Genève représente en 1446 de manière analogue les armes de Félix V et celles du Saint-Empire romain germanique placées de part et d'autre d'un ange. Cette disposition, qui prétend symboliser la double origine des armoiries de la Commune de Genève, provoque d'ailleurs une incohérence héraldique. En effet, la croix de Savoie, alourdie des clefs et de la tiare pontificales, remplace les clefs traditionnelles de l'Evêché et occupe, à droite, la place privilégiée que l'évêque cède habituellement par vassalité à l'empereur.<sup>43</sup>

### *Le spectacle religieux*

Du point de vue de l'histoire religieuse, l'image allégorique d'une Eglise ayant retrouvé son unité dans la «consolation» de la Vierge de Miséricorde s'apparente au miroir princier d'un bon et dévot duc Amédée tel qu'il répondait aux désirs de paix des pères du Concile schismatique.<sup>44</sup> La justification de son élection, codifiée d'ailleurs par écrit<sup>45</sup>, explique peut-être la mise en évidence d'une figure inhabituelle au premier rang des ecclésiastiques, figure qui a son parallèle à l'autre extrémité du manteau. Du côté laïc, l'artiste a illustré la pauvreté subie, mais l'a idéalisée par la représentation du pauvre digne de charité: chaque confrère de l'Eucharistie du Christ ne devait-il pas, au décès d'un membre, offrir un repas à un tel pauvre? De l'autre côté, le peintre a distingué l'ermite de Ripaille – retraite d'Amédée VIII dès 1434 – qui légitime, par la mise en scène du sacrifice de sa pauvreté, l'accession d'un laïc au service de l'Eglise.<sup>46</sup> L'ordonnance de l'image paraît alors recréer la principale «histoire» des «tableaux» du cortège pontifical, où trois ermites suivaient les édiles communales et précédaient le pape, sinon à Genève, du moins à Bâle lors du couronnement en juillet 1440.<sup>47</sup>

D'une manière générale, l'adaptation de la symbolique de cette «joyeuse advenue» à la structure de la Vierge de Miséricorde peut s'opérer plus facilement dans la mesure où le cortège rappelle la représentation hiérarchisée des états du monde médiéval. Sous le manteau de la Vierge, cet ordre est sacralisé. A Saint-Gervais, le bourgeois s'accorde le rang qui suit immédiatement celui des puissants, tout en calquant son attitude sur leur dévotion. L'évocation du monde urbain, qui implique une participation nombreuse et socialement diversifiée, entraîne une distribution asymétrique de l'espace, de part et d'autre de la Vierge.

### *L'image politique*

Sur le plan de l'histoire politique, le regroupement des fidèles de la ville autour du pape permet d'imaginer une allégeance à la personne de Félix V et, partant, de Genève à la Savoie. Les marchands genevois pouvaient d'autant plus être tentés de servir ce nouveau Salomon – selon le mot d'Eneas Sylvius Piccolomini – que son autorité garantissait le contrat implicite qui lie la paix des Etats à la prospérité économique.<sup>48</sup> L'affirmation de la souveraineté savoyarde trouve son expression dans la présence répétée de la marque de ses armes. Dès l'avènement de Félix V, cette pratique est le signe de l'obédience religieuse. Mais elle rappelle encore, sur l'une des portes figurées dans la fresque des Evangélistes, la dépendance politique du pouvoir urbain.<sup>49</sup> L'élection au pontificat, qui accordait alors à un pape savoyard le droit de nommer un futur évêque de Genève dévoué à sa cause, a renforcé l'interdépendance d'intérêts entre la Savoie et la ville de Genève.<sup>50</sup> En 1440, la Commune marquait ce nouvel état de fait par l'apposition, sous de petits auvents, des armes papales sur les portes de Rive et du Pont-du-Rhône. Elle en confiait la facture au peintre Janin Loysel et probablement au sculpteur Jean de Vitry.<sup>51</sup>

### *Le cadre urbain*

L'intervention de Félix V ne se limitait évidemment pas à ces deux pôles de la cité marchande, confinée dans un tracé d'enceinte qui excluait de fait Saint-Gervais. Dans ce bourg excentrique, elle établissait même une continuité avec la politique d'urbanisation de l'évêque François de Metz, par de nouveaux lotissements et par l'édification tardive de tours-portes et fortifications légères, pour en assurer le contrôle administratif autant que la défense. Projetées en partie en 1430, entreprises dès 1441, mais seulement achevées après 1445<sup>52</sup>, celles-ci répondaient surtout au désir des habitants de Saint-Gervais de s'intégrer à la ville comme un quartier à part entière, malgré leur situation sur l'autre rive et la disparité des revenus. Situation comparable à l'expansion de certaines villes italiennes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.<sup>53</sup> L'intérêt bien compris du prince dut secouer l'indifférence de la Commune, soucieuse de protéger d'abord les débouchés de la basse ville marchande.<sup>54</sup> Félix V encouragea des pratiques latentes d'autonomie que le bourg de Saint-Gervais avait héritées de son ancienne organisation en communauté d'habitants.<sup>55</sup> Lors de la conciliation de 1445, la Ville, «tête de la Cité», selon ses propres termes, reconnaît à ceux qu'elle ne qualifiait que de «membres», cette promotion du bourg, en échange de la rétrocession des droits que le pape savoyard avait accordés aux habitants de Saint-Gervais par abus de pouvoir.<sup>56</sup>

Signe supplémentaire de ce développement, la reconstruction de l'église Saint-Gervais voit à nouveau interférer les initiatives de l'évêque et du pape. Cette entreprise a renforcé le rôle intégrateur du cadre paroissial. En effet, la situation exceptionnelle de cette paroisse, qui s'étend aux deux rives, contraignait, par le monopole de la cure d'âmes, le rassemblement de groupes sociaux opposés.<sup>57</sup> Les puissants paroissiens de la cité ont dû participer pleinement à la



Fig. 8 Paroi méridionale: saint Jean-Baptiste et saintes (état avant la restauration de 1905).

modernisation somptueuse de leur église: en 1444, leur capacité financière, par foyer, est près de six fois supérieure à celle des habitants du bourg.<sup>58</sup> Lors de cette réédification, les nouvelles créations de chapelles comme celle de Tousles-Saints, par des notables de la rive gauche, sont autant de manifestations de leur investissement spirituel à Saint-Gervais.<sup>59</sup>

### *Le miroir*

Sur un plan plus général, la commande bourgeoise de Saint-Gervais apparaît à un moment particulièrement intéressant de l'évolution des mentalités. Dans ce siècle de promotion sociale où se façonnent de nouveaux comportements, la bourgeoisie peut accéder à quelque respectabilité en empruntant à la noblesse ses formes de représentation. Elle jette les fondements d'une urbanité qui justifie la légitimité de son pouvoir et participe ainsi d'un mouvement général de moralisation. Celui-ci a trouvé son expression juridique en Savoie dans les Statuts de 1430, que la Commune consentit à publier et appliquer à Genève même.<sup>60</sup> A cet égard, le «réalisme» très expressif de la figure du pauvre en dévotion sous le manteau vise en fait, en frappant les imaginations, à mettre en évidence un «ordre social» inspiré du

surnaturel, dans lequel la bienséance chrétienne constituerait la condition d'insertion.<sup>61</sup> A l'autre bout, l'impassibilité du bourgeois en représentation discrète l'agrège à la noblesse.<sup>62</sup>

Cependant, les normes qui limitent cette prétention à l'émancipation transparaissent à travers l'illustration fidèle, dans la fresque, des lois somptuaires savoyardes de 1430 qui accordaient à chacun une image sociale bien spécifique. Ainsi en est-il de la réduction de la longueur des draps, depuis la traîne de l'empereur jusqu'aux hardes du pauvre, qui ne couvrent pas même ses genoux; de l'ampleur des manches à bombardes parfois fendues ou à larges ouvertures, jusqu'à leur absence totale; de l'ornementation du manteau aux bordures fourrées d'hermine ou de celui simplement ourlé; ainsi de la sophistication des coiffes, depuis les simples voiles ou chaperons jusqu'aux petites «cornes» ou au bonnet fin à bordure perlée et à «marguerite»; de l'intensité des couleurs, des ocres et gris de l'étoffe des bourgeois jusqu'à l'«escarlate» du jeune noble à l'avant-plan.<sup>63</sup> Autant de détails qui ne pouvaient échapper à l'œil averti du monde drapier.

Dans une perspective légèrement différente, l'histoire monumentale et artistique peut aussi révéler, malgré la disparité socio-politique de la commande et la variété des styles, une homogénéité qu'ont rendue possible la diversifi-

cation des tâches et la mobilité des maîtres d'œuvres. Le carrossier Pierre Mascrot, habitant de Saint-Gervais et originaire d'Agliè en Piémont, s'employa dès les années 1440 à la restauration des maisons de Ville et de l'Evêché à Genève, comme de fortifications dans la région. Le choix vraisemblable d'un tel maître à Saint-Gervais pour l'une des phases de la reconstruction confère à cette église paroissiale, dans un cadre urbain et bourgeois, le caractère luxueux et courtois de cette architecture de brique qui fut importée dans nos régions par l'entourage du duc de Savoie. Le style, d'inspiration à nouveau piémontaise, des peintures de la chapelle Tous-les-Saints et l'utilisation de la technique à

fresque, rare de ce côté-ci des Alpes, trahissent une même recherche de qualité.<sup>64</sup>

En conclusion, si l'identité bourgeoise se reflétait certes dans des partis pris iconographiques, elle était cependant aliénée partiellement par la volonté de reproduire les exigences artistiques, qui furent celles de la modernité flamboyante de la chapelle de Brogny à la cathédrale Saint-Pierre et de l'esthétique courtoise des Challant au château de Fénis. Ainsi, l'expiation religieuse et la libéralité dévote soumises à l'autorité de l'Eglise accordaient au commanditaire bourgeois le moyen de s'affirmer socialement, mais au travers du prisme d'une culture noble.

#### REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à exprimer chaleureusement notre reconnaissance à Messieurs Louis Binz et Marcel Grandjean, Universités de Genève et Lausanne et M. Charles Bonnet, Service cantonal d'archéologie de Genève, pour leurs précieux conseils et suggestions. Notre gratitude va aussi à Mesdames Elisabeth Rabut, directrice des Archives départementales de Haute-Savoie et Elisa Mongiano, directrice-adjointe des Archives d'Etat de Turin, pour l'affabilité et la compétence dont elles firent preuve au cours de nos recherches.

#### LISTE DES ABBREVIATIONS

AEG:	Archives d'Etat de Genève.	MDAS:	<i>Mémoires et documents de l'Académie Savoisienne.</i>
ADHS:	Archives départementales de la Haute-Savoie.	MDG:	<i>Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.</i>
AST:	Archivio di Stato di Torino.	Pap. Mallet I:	BSHA, Pap. Mallet, portefeuille Documents relatifs à l'histoire de Genève: Comptes de la Communauté, 1440-41 (transcription d'un manuscrit disparu).
BHG:	<i>Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.</i>	RC:	<i>Registres du Conseil de Genève</i> , publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
BINZ, 1973:	LOUIS BINZ, <i>Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme et la crise conciliaire (1378-1450)</i> , t. I., MDG, t. 46, Genève, 1973.	T.D.:	Titres et Droits.
BPU:	Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.	TGS:	Trésorerie Générale de Savoie.
BSHA:	Bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.	VP Madeleine:	BSHA, ms.147, Visite pastorale de l'église paroissiale de la Madeleine à Genève, 1446, pp.38-48, publiée par J.-E. Genequand, dans BHG, t. 14, 1968, pp. 70-74.
GJT079:	<i>Giacomo Jaquerio e il gotico internazionale</i> , (catalogue de l'exposition du Palais Madame), Turin, 1979.	VP Saint-Gervais:	AEG, T.D., Evêché, Visite 5, 1446, publiée par J.-E. Genequand, dans <i>ibid.</i> , pp. 3-69.
Jur. Civ.:	Juridiction civile.		

#### NOTES

<sup>1</sup> Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean de La Corbière avait déjà pu voir les fresques (AEG, ms. hist. 230, pp. 34-35). Mais en 1872, Blavignac induisit en erreur toute la critique, à commencer par Rahn, en prétendant dans une publication qu'il les avait trouvées «sous une épaisse couche de badigeon» (BPU, Jean-Daniel Blavignac, ms. fr. 1046; du même, *Armorial genevois*, dans MDG, t.7, 1849, pp. 57-59; BPU. Pap. Blavignac, carton 43, recueil de lettres publiées dans le *Courrier de Genève* sous le titre de «La vieille Genève», 30 janvier 1872; J.R. RAHN, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, Zürich, 1876, p. 670).

<sup>2</sup> Le problème majeur que pose une telle démarche réside surtout dans le fait que cette période si cruciale de l'histoire

genevoise n'a pourtant laissé que peu de traces documentaires à Genève même. On peut tourner partiellement la difficulté, en étendant le champ d'investigations dans la zone d'expansion de l'activité genevoise. En particulier, les archives de la comptabilité savoyarde à Turin se révèlent être, à cet égard, une source fondamentale.

<sup>3</sup> Sur l'histoire de cette iconographie en Savoie et la bibliographie qui s'y réfère: N. SCHÄTTI, *La Vierge de Miséricorde*, dans: *Nos Monuments d'Art et d'Histoire* 39, 1988/1, pp. 72-80.

<sup>4</sup> 1435-36: inscription sur le clocher: «Anno MCCCCXXXV ET...IANUAR ...» (J. SPON, *Histoire de Genève*, t.II, Genève, rééd., 1976, p. 348). - «...et presens fuit tunc idem testis [Janin Damyens] a dicto tempore [10 mai 1440] quatuor annorum

proxime preteritorum citra contribuere et solvere vidit [Antoine Masset] quod sibi fuit solvi taxatum cum aliis parrochianis pro reparacione dicte parrochialis ecclesie Sancti Gervasii ...» (AEG, Procès crim., 1<sup>re</sup> série, n° 74, 1439-1441, f° 44v°-45).

1441: «...que ecclesie in edificis colapse reparentur...ad consulendum reformationi edificiorum ipsius ecclesie [Saint-Gervais] que maximis subiacebat ruinis...» (AST, Archivio di Corte, Museo Storico, Bollario di Felice V, reg. 1, folio 32 v°, bulle de Félix V du 4. 2. 1441).

Disette en 1439: BINZ, 1973, p. 65; en 1440: «...[emprunt par la Commune de Genève de 400 florins] ...pro emendo bladum racione caristie...» (Pap. Mallet I, p. 6); en 1442-43: BINZ, 1973, p. 77.

1446: L'exigence du pavement de la nef et du chœur, le vitrage des baies et le crépissage des murs en cours, autant d'indices manifestes de l'achèvement des travaux (VP Saint-Gervais, p. 49); à titre comparatif: ADHS, 1G 98, f°247, visite de l'église paroissiale de Thonon (1443).

1449: «...ipsi et alii parrochiani [Saint-Gervais] ...actendentes fabricam predictam reparacione et restauracione plurimum indigere necnon facultates illius ad id minime sufficere...» (BPU, ms. lat. 126, vol. II, f°12); suite à cette supplique, Amédée, cardinal de Sabine, ouvrit une enquête (Ibid., vol. I, f°13). Sur cette église: voir en dernier lieu M. GRANDJEAN, *L'architecture de brique «genevoise» au XV<sup>e</sup> siècle*, dans: Nos Monuments d'Art et d'Histoire 36, 1985/3, pp. 326-7 et 333.

5 VP Saint-Gervais, p. 68 (chapelle Saint-Maur-Abbé) et pp. 68-69 (chapelle Saint-Etienne).

6 Saint-André: existant au moins depuis mai 1323 (AEG, T.D., Censes nues et foncières, Eglises et chapelles, 16, f°75v°); reconstruite avant le 8 mars 1435 (AEG, Jur. Civ., Eb 14, test. de Guichard Bailly, 1435); contiguë à la nef, près de l'entrée de l'église (angle sud-ouest), déjà avant le 31 mai 1435 (AEG, Not. Humbert Perrod, vol. III, f°125v°; VP Saint-Gervais, p. 49); ses voûtes d'ogives: «...casu quo dicta cappella...sufficienter per procuratores fabricæ ecclesie...infra unum annum post proximum decessum ipsius testatrics non construeretur edificaretur et perficeretur tam in vota quam aliis edificis ibidem necessariis quod heredes...debeant ipsam cappellam perfici edificari compleri et construi facere infra unum alium subsequentem annum post ipsius testatrics decessum...» (AEG, Not. inconnus, série A, vol. I, f°1v°-2, test. de Pernelle Sicilliat alias Ros, veuve de Guichard Bailly, 1442); voir aussi: VP Saint-Gervais, p. 63.

Saint-Nicolas: existant avant le 15 mai 1377 (AEG, Jur. Civ., Eb 5, test. de Jeannette, fille de feu Jean Compos, 1377); vraisemblablement par le jeu des alliances, Jean d'Orsières crut pouvoir réclamer, déjà avant 1446, des droits sur cette chapelle de la famille Compos (J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques*, t.I, Genève, rééd. 1976, pp. 250-52; AEG, T.D., Censes nues et foncières, Eglises et chapelles, 16, f°37v°-38 et 50; T.D., Eglise Saint-Gervais, Grosses et extraits, Diverses chapelles, 1, f°5v° et 7v°; ibid., Chapelle Saint-Nicolas, R 2; VP Saint-Gervais, pp. 54-55); pour sa charpente: VP Saint-Gervais, p. 52.

7 Sur la distinction entre chapelle et chapellenie: BINZ, 1973, p. 416, n. 4. - Le problème des chapelles anciennes et nouvelles fera l'objet d'une étude ultérieure.

8 Louis Blondel a, le premier, situé la chapelle sous le clocher (ce que confirme un acte d'institution, ADHS, 1G 3, f°193, 15 septembre 1468). Il proposait de réunir dans le même espace architectural les chapelles Tous-les-Saints et Saint-Laurent. Cependant, plusieurs éléments infirment cette hypothèse. D'une part, les injonctions de Vitelleschi démontrent que nous avons affaire là à deux monuments distincts, l'indication habituelle, dans un tel cas (in eodem altari) faisant défaut. La chapelle Saint-Laurent, visitée d'ailleurs séparément, est dans un état matériel et institutionnel fort différent: autel à consacrer, pavement, fondation à autoriser et recteur à instituer. Il manque aussi la nécessaire allusion du visiteur, qui apparaît habituellement en pareil cas, relative à un partage des dépenses

occasionnées par ces travaux avec les héritiers des fondateurs de la chapelle Tous-les-Saints. D'autre part, l'argumentation généalogique est inexacte: Claude de Dortens, seconde femme d'Henri Emery d'Espagne, tuteur de son fils Benoît en 1485, épousa en premières noces Louis Johannod, mort avant 1481, et non Jean, son père, cofondateur en 1447, avec ses frères et neveux, de la chapelle Saint-Laurent. En outre, les dédicaces de messes de cette chapelle n'ont pas de rapport précis avec le programme iconographique de la chapelle sous le clocher. Enfin, l'acte de fondation de la chapelle Saint-Laurent ne mentionne pas l'autel Tous-les-Saints, pourtant préexistant (L. BLONDEL, *Chroniques archéologiques pour 1951 et 1952*, dans: Geneva, n.s. t.1, 1953, p. 78; VP Saint-Gervais, passim; à titre comparatif: ADHS, 1G 98, f°248, visite de l'église paroissiale de Thonon, 1443; généalogie: AEG, Jur. Civ., Eb 17, test. de Jean Johannod, 1450; ADHS, 1G 15, f°79-80; AEG, T.D., Evêché, Grosse 7, f°239 sqq. et 685 sqq.; AEG, Jur. Civ., Eb 24, test. d'Henri Emery, 1494 et Eb 25, test. de Cl. de Dortens, 1498; chapelle Saint-Laurent: VP Saint-Gervais, p. 67; AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Chapelle Saint-Laurent, R 1).

9 Sur la datation de la chapelle: «[14 septembre 1440] ...Johannes Emonini fusterius ... multociens vidit ... deservire ... dominum Girardum Bergerii in dicta cappella per Matheum de Espagnya fundata in dicta ecclesia Sancti Gervasii videlicet a fundacione ipsius cappelle citra...» (AEG, Procès crim., 1<sup>re</sup> série, n°74, f°73); «...Item [même date] Jaquemetus filius Jacobi de Vaudo serrallionus habitator Sancti Gervasii Gebenn. ...sepe vidit cantare...dominum Girardum Bergerii in cappella Mathei de Espagnya mercatoris Gebenn. ab uno anno proxime preterito citra...» (Ibid., f°76). - Lors de la restauration de l'église Saint-Gervais, trois recteurs au moins se sont succédé dans la chapelle Tous-les-Saints: outre Girard Bergerii, Pierre de Nanto et François de Ruvina (BSHA, ms. 45, f°126, 1446; VP Saint-Gervais, p. 66; ADHS, 1G 3, f°193, 1468). - Il ne faut pas attacher une importance excessive à l'injonction de Vitelleschi sur les compléments à apporter au clocher (VP Saint-Gervais, p. 49). Il n'y a pas forcément de lien entre la base de celui-ci intégrant la chapelle et sa partie supérieure, dès lors qu'il est toujours possible de poser des couvrements provisoires et intermédiaires. - Mention du testament de Mathieu Bernard: AEG, T.D., Evêché, Grosse 5, f°205. - Sur ce marchand, voir texte infra, pp. 168-169. - Peste: BINZ, 1973, p. 66 et AEG, Procès crim., 1<sup>re</sup> série, n°74, passim.

10 Saint-Jacques: construite avant le 22 juillet 1443 contre le mur gouttereau sud et près de la petite porte de l'église, qui est peut-être la porte signalée déjà par le plan Billon (1726), sur le flanc sud, au niveau de la deuxième chapelle depuis l'entrée de l'église (AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Chapelle Saint-Jacques, R 1); travaux de finitions après la visite: VP Saint-Gervais, pp. 64-65.

11 BINZ, 1973, p. 427, n. 4.

12 AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Chapelle Saint-André, R 3.

13 A l'occasion d'un conflit entre les fondateurs des chapelles Saint-Michel et Sainte-Croix dans l'église paroissiale de Thonon (1443), le visiteur donne cette précision: «Item quilibet faciat infra Pasca imaginem patroni et ponantur supra altare et Cruxifixus sit a latere dextro et Sanctus Michael a sinistro cum armis suis in pede ipsorum si velint...Item quod de comuni depingi faciant ab arcu infra vel Resurrectionem vel Passionem aut Mortem Yhesu Christi cum armis suis si velint...» (ADHS, 1G 98, f°249v°). - La comparaison avec Saint-Jean-sur-Veyle nous a été aimablement suggérée par M. P. Cattin, directeur des Archives départementales de l'Ain.

14 Nous pensons que la figure de l'Agneau triomphant entouré de chérubins est la représentation réduite et adaptée aux contraintes architecturales de l'iconographie traditionnelle de la Toussaint. Il y manque, en effet, le cortège des saints en adoration (H. AURENHAMMER, *Lexikon der christlichen Ikonographie*, vol. I, Vienne, 1959-67, pp. 89-94).

15 Même association, par exemple, chez JAN VAN EYCK, *Jugement*

- dernier, vers 1425 (New York, The Cloister, Metropolitan Museum of Art).
- 16 L'hypothèse d'une telle identification de ces deux saintes nous paraît la plus vraisemblable. En effet, ces représentations qui rappellent une typologie connue sont très répandues dans nos régions.
- 17 Cette lecture du monogramme, dégradé et retouché par la restauration du début du siècle, nous semble la seule plausible.
- 18 ADHS, 1 G 98, f°248: visite d'une chapelle en construction, dédiée à saint Antoine (1443).
- 19 AEG, Jur. Civ., Bm n°22, passim (procès civil du 8 mars 1532).
- 20 Pour les types de formulation, voir supra, n. 9.
- 21 En revanche, sur l'exclusive noble: BINZ, 1973, p. 51. – Pour le contrôle des laïcs: *ibid.*, p. 434. – Accessibilité des chapelles: VP Madeleine, p. 73; la croissance démographique de cette paroisse peut expliquer une telle attitude du visiteur; de même, l'agrandissement du cimetière (VP Madeleine, p. 43), comme l'interdiction supplémentaire des inscriptions gravées sur les dalles funéraires pour éviter, semble-t-il, toute appropriation du lieu de sépulture dans la nef: «Nec omnimodo fiant sculpture concavate in predictis lapidibus sepulturarum sed si que sint infra ipsam ecclesiam tollantur aut cemento repleantur concavitates earundem...» (VP Madeleine, p. 35, l'édition en pp. 71-72 étant ici fautive).
- 22 Abbaye cistercienne de Bonmont. Nous remercions M. Marcel Grandjean de nous avoir donné d'utiles précisions sur cette question. Sur le système parcellaire, voir: L. BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève, 1946, pp. 52-53.
- 23 C.-A. BEERLI, *Rues basses et Molard*, Genève, 1983, pp. 106-110.
- 24 Sur Vitelleschi: BINZ, 1973, p. 434.
- Saint-Théodule: l'autel existant avant le 28 janvier 1436, était probablement situé, avant les réparations de l'église, au niveau de la deuxième travée de la nef. Il fut supprimé pendant la visite de 1446 et les messes furent dites dès lors sur l'autel Saint-Jacques (AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Grosses et extraits, Diverses chapelles, 1, f°2v°; VP Saint-Gervais, pp. 63-64); fondateur: Petremand de Vyens (AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Grosses et extraits, Saint-Théodule, 1, f°1).
- Sainte-Croix et Tous-les-Apôtres: à noter qu'il existait déjà un autel Sainte-Croix en 1401 (AEG, Not. J. Fusier, vol. III, f°188); fondé le 12 mars 1443 par Péronet Emonini, Jaquier de Chiserey et Rolet de Cresto, fustiers; situé au milieu de la nef, probablement à la hauteur du troisième doubleau depuis l'entrée de l'église, l'autel fut déplacé après la visite de 1446, pour être reconstruit en un lieu non précisé (*Ibid.*, VP Saint-Gervais, pp. 47 et 67; AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Grosses et extraits, Saint-Théodule, 1, f°29 sqq).
- Tribune pour le chant: VP Saint-Gervais, p. 49.
- Sur le désencombrement: L. BINZ, *La fin du Moyen Age*, dans: Le diocèse de Genève-Annecey, Paris, 1985, pp. 90-93 et à titre comparatif: VP Madeleine, pp. 71-73.
- Crypte: l'utilisation de la brique, la disposition qui corrige le décentrage de la crypte et l'ordre de fixer deux barrières de fer à ses accès confirment le fait que cette construction date de la réédification de l'église (VP Saint-Gervais, p. 49 et L. BLONDEL, dans: Genava, t. 11, 1933, p. 97, plan des fouilles).
- Cimetière: s'étendant, avant la visite, jusqu'au devant de la porte occidentale de l'église. Le mur du cimetière, quant à lui, devait partir du contrefort sud-ouest et se prolonger autour de l'église, sur la place du Temple et la rue des Corps-Saints, pour aboutir au jardin du curé qui se trouvait à l'emplacement de la future chapelle dite des Allemands. La «chapelle» de l'angle sud-est, ouverte sur le chœur à l'intérieur, et, à l'extérieur sur le cimetière et la rue par une porte pratiquée dans le mur de celui-ci, serait alors la sacristie (AEG, Not. inconnus, série A, vol. II, f°158-160, 1439; VP Saint-Gervais, p. 49 – on lira toutefois circueudo au lieu de coronendo, f°15v°; L. BLONDEL, dans: Genava, t. 19, 1941, pp. 196-199 et n.s. t. 1, 1953, pp. 74 et 78).
- 25 VP Saint-Gervais, p. 46; VP Madeleine, p. 71; BPU, ms. lat. 126, vol. I et II, respectivement, f°13 et 12.
- 26 L'analyse documentaire et iconographique rend inconcevable l'attribution de la commande artistique au curé et poète Martin Le Franc, qui a été défendue par AUGUSTA LANGE, *Martin le Franc, recteur de Saint-Gervais et les fresques de cette église*, dans: Publications du Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes, 9, 1967, pp. 98-102 et ERICA DEUBER-PAULI et THÉO-A. HERMANES, *Bottega di Giacomo Jaquiero, 1446-1449*, dans: GJTo79, pp. 407-410.
- 27 V. PROMIS, *Inventaire fait au XV<sup>e</sup> siècle des meubles, ornements religieux, vaisselles, tapisseries, etc. empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la Maison de Savoie (30 juillet 1440)*, dans: MDAS, t. 15, 1876, pp. 305-306.
- 28 E. CASTELNUOVO, *Giacomo Jaquiero e l'arte nel ducato di Amadeo VIII*, dans: GJTo79, pp. 52-54.
- 29 B. ORLANDONI, D. PROLA, *Il castello di Fénis*, Aoste, 1982, pp. 51-144.
- 30 E. CASTELNUOVO, art. cit., p. 54; M. NATALE, *Una scheda piemontese: 1435*, dans: Scritti di storia dell'arte in onore di Federico Zeri, Milan, 1984, pp. 81-92.
- 31 *Le livre d'Heures du duc Louis de Savoie*, vers 1450, Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. réserve n°9473, édité par Clément Gardet, Annecy, 1959; Tombeau de Philibert de Monthoux, 1458, église Saint-Maurice d'Annecy.
- 32 De Expagnia, de Espagniaco, de Yspagnia, d'Espagne, d'Espaignié, d'Espagny, etc.: Epagny, toponyme franco-provençal fréquent en Savoie. Ainsi, Nicod de Espagniac, citoyen de Genève indiquée en 1433 d'où son père est originaire: «... quod de Espagniaco mandamenti Calvimontis [Epagny, dans le Bas-Genevois]...» (AST, 1<sup>re</sup> section, Genève, 3<sup>e</sup> cat., paquet 1, titre 14, f°4); voir aussi Epagny, près d'Annecy: CH. MARTEAUX, *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy*, vol. II, Annecy, 1937, p. 95.
- 33 Mathieu Bernard: 10 mai 1428 (AEG, Not. H. Perrod, vol. V, f°5c); 15 juin 1433 (AEG, Procès crim., 1<sup>re</sup> sér., n°63, f°3); 9 juin 1435 (AEG, T.D., Eglise Saint-Gervais, Chapelle Saint-André, R 2); 16 juin 1439 (AEG, PH 523, location par les syndics); 19 décembre 1442 (TGS, Reg. 89, f°65v°-67); 29 août 1444 (AEG, PH 560, levée de 1444, f°6); ces dates sont purement indicatives.
- Henry Emery (mention pour les années 1439-1449): entre le 6 mars 1440 et le 6 mars 1441 (Pap. Mallet I, p. 2, comptes avec arrérages pour les années antérieures); 29 août 1444 (AEG, PH 560, f°6); 27 octobre 1445 (AEG, T.D., Evêché, Grosse 5, f°204v°-206); 15 décembre 1444 et 4 juin 1445 (AEG, Commerce F 2, respectivement, f°61v° et 72v°); 18 juillet 1449 (AEG, PH 588, levée de 1449, f°46).
- 34 «...Henricus Emerici et heredes Mathey Bernardi, viginti florenos...» (AEG, PH 560, f°6); à titre comparatif, par exemple:
- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| les enfants de Jacques de Pemex | -18 florins/ibid., f°7v° |
| Amédée de Pemex et ses frères   | -18 florins/f°7          |
| Louis et Jean Johonodi          | -20 florins/f°6          |
| Jacques de Rotulo               | -20 florins/f°8          |
| Pierre et Jaquier Tissot        | -25 florins/f°5v°        |
| Jean et Jean Jonodi             | -30 florins/f°5v°        |
| François Versonay               | -50 florins/f°8          |
| Hugonet Vesperis                | -60 florins/f°8          |
- Il ne peut s'agir que d'une estimation relative de la fortune réelle de ces contribuables. En outre, elle ne tient pas compte des biens fonciers possédés par ceux-ci hors de la ville (L. BOISSONNAS, *La levée de 1464 dans les 7 paroisses de la ville de Genève*, dans: MDG, t. 38, 1952, pp. 7-125).
- 35 Notamment: AEG, PH 520, 523, 538 et 542; Pap. Mallet I, p. 2.
- 36 «...nous confessons avoir eu et reçu comptant de nostre dit oncle le duc de Savoye ladite somme de dix mille ducats d'or telz et en telle valeur que dessus et de celle somme nous tenons pour tres bien contens et en quictons nostre dit oncle de Savoye... et semblablement messire Johan de Beffort chancelier de Savoye... Guillelme Bolomier conseillers de

- nostre dit oncle de Savoye et Anthoine Bolomer tresorier general de Savoye Anthoine l'Oste François de Versonnay Jaque de Rotulo Jaque de Paymis citiens de Geneve Johan de Fontaine Johan de Oytruz Maliere Bernard d'Espagne Rolet Cultet Marmet Chatel et Hugonet Vesperis marchans et bourgeois de Geneve lequels dessusnommez s'estoient envers nous constituez pleisiges et respondans de ladicte somme de dix mille ducats d'or [=17 500 florins au change de Genève en 1440, Pap. Mallet I, p. 2] pour nostre dit oncle de Savoye... en nostre ville d'Arras le premier jour de janvier l'an de grace mil quatre cens trente sept [style de la chancellerie de Bourgogne: en fait, 1438]...» (TGS, vol. 84, f°382 et M. BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Marseille, rééd. 1980, pp. 105 et 505-511, dont la leçon et l'interprétation du texte ne sont cependant pas tout à fait exactes).
- 37 Le 19 décembre 1442, Guillaume d'Avanchy, écuyer du duc, paie à «...Mathe d'Espagniez pour 10 doczenes et dymi d'aultres bonnes desquelx y en y a heu deux dozenes et dymi de fins que costent 1 florin la piece et 5 dozenes et dymi d'aultres bones dolles forrés d'escarlante achité la piece pour le pris de 7 gros et trois dozenes de cenglés qui sunt heu achité pour le pris de deux gros et dymi la piece qui valent tous en somme comteps selon le pris dessusdit, 76 florins...» (TGS, Reg. 89, f°65v°). – Par ailleurs: Reg. 84, f°173v° (15 mai 1438), f°203 (entre le 13 octobre 1438 et le 1er mars 1439); Reg. 85, f°145v° (18 et 19 mai 1439), f°266v° (février 1440); Reg. 86, f°121 (entre le 15 avril et le 8 juillet 1440), f°143-145v° (31 décembre 1440), f°176v° (entre le 29 septembre et le 15 octobre 1440); Reg. 87, f°50v° (20 juin 1441); Reg. 88, f°182 (avant le 8 août 1442). – Nos sondages n'ont porté que sur les années contemporaines de l'édification de la chapelle Tous-les-Saints. Il est clair cependant que des recherches qui prétendraient à l'exhaustivité et à l'étude approfondie de l'activité économique de ce marchand devraient tenir compte des deux précédentes décennies: Mathieu Bernard a, en tout cas, un associé en 1429-30 (AST, 1<sup>re</sup> section, Genève, 13<sup>e</sup> cat., paquet 10, titre 1, et titre 2, f°7).
- 38 J.-FR. BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Genève, 1963, pp. 173 et 268. – A noter que Pierre et Jean Johannod apparaissent aussi dans la Comptabilité Générale de Savoie: «[20 août 1440] ...pro centum ulnis tele...emptis a Petro de Genost merchatore habitatore Gebenn. pro faciendo supercilia et arbas pro capella ejusdem domini nostri precio 16 ducatorum auri ad 21...» (TGS, Reg. 86, f°375v°). – Le compte de deux neveux de Jean senior et Jean Johannod junior, vraisemblablement Louis et Jean, fils de ce Pierre (AEG, Commerce F 2, f°109v°) atteste de cette diversification des produits. – Louis et Jean Johannod tenaient, au moment de la levée de 1444, une maison au début de la Ripparia, dans l'îlot Pont-du-Rhône-Fusterie, côté lac, et pouvaient donc être voisins d'Henri Emery et des héritières de Mathieu Bernard (AEG, PH 560, f°6). – La famille Johannod avait d'ailleurs fait construire une chapelle à Saint-Gervais, dédiée à Saint-Laurent, avant la visite de 1446 (VP Saint-Gervais, p. 67). – Sur la distinction sociale entre marchands: *Decreta seu Statuta vetera ... Sabaudie...*, Turin, édition de 1586, f°102.
- 39 L. BINZ, *Les confréries dans le diocèse de Genève à la fin du Moyen-Age*, dans: Le mouvement confraternel au Moyen Age. France, Italie, Suisse, Actes de la table ronde organisée par l'Université de Lausanne, Rome, 1987, pp. 234-257. – Une discrimination sociale s'opérait par les droits d'entrée (Ibid., p. 251 et 255).
- 40 «...volens idem testator quod dictam domum venalem Matheus d'Espagny ejus amicus intimus et propinquus bonus vicinus habeat si eam habere voluerit ad viginti florenos minus quam quisquam alius...» (AEG, Jur. Civ., Eb 14, test. de Guichard Bailly, 1435). – Par ailleurs, Mathieu Bernard partage avec le curé de Saint-Gervais, les prieurs des confréries de la Fête-Dieu et de l'Eucharistie du Christ, Jacques de Peymes et Mermet Lullin et le plus ancien syndic, la charge d'exécuteur testamentaire de Guichard Bailly; sur l'importance de cette fonction: J. LE GOFF, *La bourse et la vie*, Paris, 1986, p. 99. – Sur Guichard Bailly: L. MICHELI, *Les institutions municipales de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, dans: MDG, t. 32, 1912, pp. 168-169 et RC, t. I, vol. 1, f°1/p. 1, 1409.
- 41 Sur le rôle économique des objets d'art concernant la Bourgogne: J.-P. SOSSON, *Structures associatives et réalités socio-économiques dans l'artisanat d'art et du bâtiment aux Pays-Bas (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, dans: Artistes, artisans et productions artistiques au moyen âge, colloque du CNRS, Paris, 1986, pp. 111-132. – Sur la Savoie et l'importance du marché genevois, l'étude reste à faire; pour le Pays de Vaud savoyard, elle est en cours (*Trésors d'art religieux en Pays de Vaud*, catalogue de l'exposition de Lausanne, Musée hist., de l'Ancien-Evêché, Lausanne, 1982, notamment: M. GRANDJEAN, *L'orfèvrerie gothique dans le pays de Vaud*, pp. 81-108). – Sur les confrères Janin Loysel et Jean Egorfa: AEG, T.D., Hôpitaux, Confrérie de l'Eucharistie, I, f°8 et 9v°. – Cette assimilation au monde marchand n'est concevable que dans la mesure où il est question d'artistes reconnus, les Statuts de Savoie distinguant les deux conditions (*Decreta seu Statuta... Sabaudie...*, op. cit., f°102).
- 42 S. EDMUNDS, *New light on Bapteur and Lamy*, dans: Atti della Accademia delle Scienze di Torino, vol. 102 (1967-68), pp. 501-550; concernant Mathieu Bernard et Jean Bapteur, p.553. – Sur les rapports entre Mathieu Bernard et le tapissier du duc Louis de Savoie, J. Lambert: «...Libravit Matheo d'Españia... pro tribus bancheriis de autalicia ab eodem emptis manu Johannis Championis scutiffieri scutifferie domini pro hospicio domini et qui fuerunt expediti Johanni Lanberti tapisserio quolibet bancherio 3 ducatos, 9 ducatos auri ...» (TGS, Reg. 85, f°266v°, fév. 1440).
- 43 AEG, T.D., Droits des Hôpitaux, Léproserie de Carouge, Reg. 16. – La représentation cohérente de l'origine des armoiries de la Commune de Genève est donnée par Jean Belot et fut éditée en 1507: L. BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 1981, p. 20. L'identification de l'empereur Frédéric III, proposée par Augusta Lange (art. cit., p. 101), serait la plus concevable d'autant que le cortège impérial entra solennellement à Genève le 23 octobre 1442, soit à une époque probablement contemporaine de l'exécution des peintures. Un document établit d'ailleurs un même parallèle que sur la représentation des armes genevoises de 1446: «...Fredericus imperator intravit Gebennas die lune 22 mensis octobris [en fait le 23 octobre, voir AEG, Bourgeoisie A 1, f°7 et RC, t. I, vol. 2 bis, pp. 148-150] anno domini 1442 et fuerunt date ferie in curia officialis per octo dies - Anno domini 1443 et sabbati 21 mensis septembris intravit papa Felix civitatem Gebenn.» (AEG, PH 547). Aucun indice sûr ne vient malheureusement confirmer une telle hypothèse.
- 44 E. S. PICCOLOMINI, *De gestis concilii Basiliensis commentariorum*, liber secundus, éd. d'Oxford, 1968, pp. 243-254; J. DE SEGOVIE, *Historia gestorum generalis synodi Basiliensis*, dans: Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti, t. III, Vienne, 1896, pp. 442-444.
- 45 M. BRUCHET, op. cit., pp. 126-127.
- 46 Les statuts de la Confrérie de l'Eucharistie du Christ sont publiés dans: *Les Sources du droit du canton de Genève*, éd. par E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, t. 1, Aarau, 1927, pp. 237-242 (sur le pauvre: p. 237); L. BINZ, *Les confréries...*, art. cit., pp. 248-249. – Les descriptions des ermites de Ripaille qu'ont laissées les chroniqueurs ne correspondent pas tout à fait à la représentation dans la chapelle; cependant, les caractéristiques essentielles s'y retrouvent, notamment barbe et chevelure abondantes qu'Amédée VIII avait voulu ne pas couper, malgré son élection à la papauté: M. BRUCHET, op. cit., p. 92, n. 1 et pp. 109-134; A. ECKSTEIN, *Zur Finanzlage Felix' V. und des Basler Konzils*, Berlin, 1912, pp. 19-30.
- 47 Participation effective de la Commune de Genève à la liesse et aux fastes de l'élection d'Amédée VIII à la papauté: «...Johanni

- Machon pro certis lignis per eum tradendis communitati combustis in ignibus factis in civitate Gebenn. ob jocondam electionem domini nostri Felicis pape...mandato sindicorum 12 januarii 1440, 15 solidos...» (Pap. Mallet I, p. 4); «...venerabili viro Nicodo Festi pro ejus pena et labore habitis pro communitate in loco Thononii tractando cum...papa Felice et cum domino nostro Gebenn. episcopo super modo tenendo super victualibus civitatis Gebenn. dum ipse dominus papa veniret statum in ipsa civitate et expensis per ipsum factis Thononii, 12 solidos...» (Ibid., p. 5; voir aussi infra, notes 46, 48, 49 et 51). Le financement de la préparation du cortège ne suffit cependant pas à prouver qu'il ait réellement eu lieu à cette époque. – La TGS (Reg. 85 et 86) révèle le rôle des marchands genevois dans la matérialisation de ces fastes, en 1439–40; voir aussi: M. BRUCHET, op. cit., pp. 523–528. – La réception du cortège papal à Bâle est décrite dans S. GUICHENON, *Histoire générale de la royale Maison de Savoie*, Turin, 1780, Preuves, pp. 319–320; M. BRUCHET, op. cit., p. 128.
- 48 E. S. Piccolomini cité par M. BRUCHET, op. cit., p. 83, n. 5; L. MICHELI, op. cit., pp. 148–150; BINZ, 1973, pp. 71–72; C.-A. BEERLI, op. cit., p. 70. – Ce contrat peut être parfaitement explicite: «...domino Humberto Goyeti pro eo quod fuit missus per communitatem apud Lausanam cum Francisco Magnini et Johanne de Strata ad dominum nostrum papam pro certis negociis communitatis tractandis Item quia post reverso iterato fuit missus cum Johanne de Strata ad dominum nostrum papam pro offerendo sibi donum graciosum nomine communitatis sibi factum de 400 florenorum... Item quia...studivit in suo studio modum verbis ornatis et lacius proponendis ad excusandum communitatem et ipsam pro servendo in gratia prefati domini nostri pape...30 augusti 1440, 10 florenos...» (Pap. Mallet I, p. 5).
- 49 «...quod satis erat verisimile, si vexilla Felicis cum tali potentia in Italia fuissent erecta nam Felicis magnum erat nomen tum potentiae tum sapientiae.» (E.S. PICCOLOMINI, *De viris illustribus*, Bibliothek des literarischen Vereins von Stuttgart, 1, Stuttgart, 1842, p. 33); à noter que ce ne sont pas moins de 200 panonceaux, peints par Janin Loysel, vraisemblablement aux armes du pape Félix V comme à Bâle qui devaient être portés par des enfants dans le cortège pontifical à Genève (Pap. Mallet I, p. 5). – Sur la symbolique de la porte dans nos régions: M. GRANDJEAN, dans: *L'homme dans la ville*, cours général de l'Université de Lausanne, 1985, pp. 82–85.
- 50 BINZ, 1973, p. 118 et L. BINZ, *La fin du Moyen Age*, art. cit., pp. 53–54.
- 51 «...magistro Janino carpentatori ymaginum pro 2 trableriis sapini factis pro pingendo et faciendo arma prefati domini nostri pape positis super portis dicte civitatis quarum una est juxta ecclesiam Fratrum Minorum Gebenn. et alia juxta pontem Rodani, 32 solidos...magistro Anse serralliono pro ferramentis sustinentibus dicta arma, 9 florenos...magistro Janino Luyselli pictori pro pictura dictorum armorum, 11 florenos...pro 3 lonis implicatis in cooperturis dictorum armorum, 3 solidos 3 denarios...pro una duodena litellorum pictorum implicatorum in dictis cooperturis, 18 denarios...pro tachiis implicatis in dictis cooperturis et litellis, 15 denarios, lathomo qui plantavit clavos et ferrum sustinentes dicta arma, 4 solidos, in tachiis implicatis in tegulis tectorum cooperturatum, 21 denarios, pro 220 tegulis plattis implicatis in tectis dictorum armorum, 11 solidos 11 denarios, pro litellis tenentibus dictas tegulas, 2 solidos, pro 4 jornalibus carpentatoris in faciendo dicta tecta, 12 solidos...mandato 2 augusti 1440...» (Pap. Mallet I, p. 5). – Ce maître sculpteur Janin peut être identifié à Jean ou Janin de Vitry chargé en juin 1449 d'achever, après l'avoir commencée, la facture des stalles de l'abbatiale de Saint-Claude (Jura). En effet, d'une part, nous ne connaissons pas d'autre sculpteur de ce nom à Genève à la même époque. D'autre part, en 1449, Jean de Vitry habitait dans la maison de Guillaume de Joinville, là où avait vécu, encore en 1444, le maître Hans serrurier, qui travaille aux armes du pape en 1440 avec ce maître Janin (AEG, PH 560, f°9v°; PH 588, f°28); sur l'identité fréquente des prénoms Jean et Janin bien illustrée pour le cas de Vitry (AST, 1<sup>re</sup> section, Genève, 14<sup>e</sup> cat., paquet 1, titre 1, f°16v° et 20, 1444).
- 52 *Carte synoptique des anciennes enceintes et fortifications*, publiée par le département des Travaux Publics et celui de l'Intérieur et de l'Agriculture, Genève, 1980.
- 1430: projet par la Commune de Genève de construire une tour-porte en haut de la rue de Coutance, avec un mode de financement presque identique (sur les entrées de vin de Saint-Gervais) à celui préconisé par l'ordonnance de l'évêque François de Metz en 1441, qui fait référence à un acte antérieur (RC, t. I, vol. 2, f°50, 53 et 55/pp. 131 et 133–134).
- 17 juin 1441: «...pro parte...burgensium et incolarum ...burgi nostri Sancti Gervasii Gebennensis... per girum dicti burgi nostri...certa fossalia terrea...simul cum duabus portis magnis et validis in exitibus dicti burgi[cum pavimentis]...cum turribus in qualibet dictarum portarum necessariis necnon et certa alia reparaciones et bastimenta...» (AEG, PH 555, ordonnance de François de Metz).
- Sans date (entre le 18 juin 1441 et le 23 mars 1442?): révocation de l'ordonnance de 1441 sur requête des syndics qui s'opposent à la gestion autonome, par la communauté de Saint-Gervais, du financement de ces fortifications. S'y ajoute l'exigence de paver des places publiques du bourg (BSHA, Pap. Mallet, portef. Evêques: Fr. de Mies, 1431–1444, projet [?] d'ordonnance de François de Metz, source non précisée).
- 23 mars 1442: pavement de la place de Saint-Gervais sur mandat de la Commune (L. MICHELI, op.cit., pp. 223–225).
- 7 avril 1444: Felix V confirme l'ordonnance de 1441 requise à nouveau par les habitants de Saint-Gervais: «...qui ex collectis vigore dictarum licitarum superioribus temporibus pecuniis opus jam ceptum perfici facere non potuerunt...» (AEG, PH 555, bulle de Felix V).
- 17 janvier 1445: débat en Conseil Général – accusation des syndics: «...et quod deterius erat ipsas obventiones et jura ipsi de Sancto Gervasio recuperari et exigi ac in suos usus aut ubi volebant converti faciebant et jam fecerant per spacium quatuor annorum novissime fluxorum...» (AEG, Bourgeoisie A 1, f°155), ce à quoi les membres de la communauté de Saint-Gervais répondent: «...exigi voluerunt et fecerunt...causa fortificandi...dictum burgum totaliter declausum et omnibus ipsum burgum intrare volentibus omnino et notorie debitum et quod...premissa per eos exacta de tributo levis collectis et obventionibus implicaverunt pro evidenti necessaria utilitate tam ipsius burgi quam dicte civitatis Gebenn. et presertim in terralibus et fossalibus et una porta seu turre incohatis in circuitu dicti burgi...» (Ibid, f°156).
- 53 J. HEERS, *Espaces publics, espaces privés dans la ville, le liber terminorum de Bologne (1294)*, Paris, 1984, pp. 72–77.
- 54 1445: «dicti autem sindici...replicabant responsi dictam civitatem Gebenn. fore in pluribus suis partibus appertam et declausam tam de die quam de nocte et presertim a parte lacus...» et: «...actento maxime quod dicta civitas est caput et corpus et dictus borgus est membrum...» (AEG, Bourgeoisie A 1, f°156).
- 55 15 décembre 1320 – 31 décembre 1321: E. MALLET, *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève, de 1312 à 1378*, dans: MDG, t. 18, 1872, p. 168.
- 19 janvier 1396: «...Amedeus comes Sabaudie...habitoribus et incolis nostri loci burghi Sancti Gervasii Gebennarum contigui...quod...proposuistis burgum nostrum predictum in fortalicium...eumque fossatis muris fortibus et turribus circumquaque infinire et circuire...»; Amédée VIII, qui semble s'arroger une des prérogatives de l'évêque de Genève, accorde le droit de lever un denier sur chaque char qui passait par le bourg, pour financer les fortifications en question (AST, 1<sup>re</sup> section, Genève, 1<sup>re</sup> cat., paquet 7, titre 9); voir aussi: L. BLONDEL, dans: Genava, t. 19, 1941, pp. 187–201.

56 20 janvier 1445: clause de l'accord: «...[les syndics] concedunt dictis habitatoribus Sancti Gervasii...in tachium... ad faciendum dehinc ad unum annum proximum futurum fossalia dicti burgi Sancti Gervasii lata septem teysiis et profunda in locis necessariis duabus teysiis...» (AEG, Bourgeoisie A 1, f°157 v°). – Le financement est assuré par la contribution globale des habitants du bourg de Saint-Gervais à la levée de 1444 et par un pourcentage calculé à partir du montant de la taxe payée par les habitants du reste de la ville à la même levée ou par leur participation équivalente en journées de travail. Les actes antérieurs sont révoqués et le montant de la recette des entrées du vin de Saint-Gervais et des impôts levés sans l'accord de la Commune est rétrocédé par la communauté de Saint-Gervais (Ibid., f°159-160).

57 BINZ, 1973, pp. 220, 222-231 et 266-268. – Il ne faut cependant pas perdre de vue que le monopole de la cure d'âmes pouvait être atténué au profit des ordres mendiants (L. BINZ, *La fin du Moyen Age*, art. cit., pp. 84-86).

Lieu	nombre de feux	montant total	moyenne par feu
Bourg de Saint-Gervais avec l'Ile, jusqu'au niveau de la porte du Pont-du-Rhône	111	env. 110 fl.	moins de 1 fl.
Corraterie	17	env. 17 fl.	env. 1 fl.
Cité (partie paroisse de Saint-Gervais)	137	env. 800 fl.	moins de 6 fl.
Idem sans Silvester de Nery et Johannes Lombardi de Magna Societate, marchands italiens fortement taxés		env. 740 fl.	env. 5 fl.

Le fait que la rive gauche de la paroisse de Saint-Gervais ait participé à la reconstruction de l'église de manière effective n'implique pas nécessairement un soutien de celle-là à la politique de valorisation de l'ensemble du bourg: dans l'affaire de 1445, on retrouve, du côté de la Commune, Aymon de Nanto, syndic et Jean Servionis, hôtelier et conseiller, tous deux paroissiens de la rive gauche (AEG, PH 560, levée de 1444, f°3v°-7 et Bourgeoisie A 1, f°154 v°).

59 C'est notamment le cas des Pinambert (chapelle Saint-Esprit), Bailly (Saint-André) puis Sicilliat alias Ros (Sainte-Consorte),

Bernard d'Espagne (Tous-les-Saints), Bonivard-d'Orsières (Saint-Nicolas III), Emonin et Ducret (Sainte-Croix et Tous-les-Apôtres) et Johannod (Saint-Laurent).

60 RC, t. I, vol.2, f°54/p.134 et L. MICHELI, op. cit., pp. 214-216; aussi: «...Jaquemeto de Sombaville et Johanni de Strata pro expensis per ipsos factis cum 3 equis Thononii et Aquiani ubi erant mandati sindici Gebenn. cum 3 Statibus Sabaudie per dominum nostrum ducem Sabaudie...5 novembris 1439, ...5 florenos 8 solidos...» (BSHA, Pap. Mallet, portefeuille Documents relatifs à l'histoire de Genève: Comptes municipaux, 6 mars 1439 - mars 1440, transcription d'un manuscrit disparu). – Autre exemple qui illustre bien ce mouvement, le procès de Baptiste de Mantoue: L. BINZ, *Les prédications hérétiques de Baptiste de Mantoue en 1430*, dans: Pour une histoire qualitative. Etudes offertes à Sven Stelling-Michaud, Genève, 1975, pp. 15-34.

61 R. CHARTIER et al., *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1976, chap. I, II et IV; D. ANEX-CABANIS, *Des hôpitaux médiévaux à l'Hôpital Général de Genève*, dans: Sauver l'âme, nourrir le corps. De l'Hôpital Général à l'Hospice Général de Genève, Genève, 1985, pp. 1-11.

62 Entre «discret» Mathieu Bernard, son gendre, «noble» Henri Emery et le petit-fils de celui-ci, le seigneur d'Avully, François de Saint-Michel, c'est le passage en quelques générations par le négoce de la notabilité communale au patriciat institué du conseiller à vie puis, enfin, à la noblesse terrienne (RC, t. IV, vol. 11, f°4/p. 5, 27 février 1487; Archives de l'Armorial de Foras, collect. privée, portefeuille Saint-Michel, 27 février 1514).

63 *Decreta seu Statuta vetera...Sabaudie...*, op. cit., f°99-103 et 104v°, résumé dans M. BRUCHET, op. cit., pp. 142-143.

64 Sur Pierre Mascrot: M. GRANDJEAN, *L'architecture de brique...*, art. cit., pp. 326-336. – A propos de la Maison de l'Evêché, pour laquelle ce carronnier édifie, entre autres, les voûtes de la chapelle: «Item libravit eidem magistro Petro Carronerii [lathomo de Alladio et Yporigiensis diocesis] pro precio facto sibi tradito tam in duabus crotis retractus capelle nove quam in votis croysiatis que sunt in eadem capella ut per licteram datam die penultima octobris anno...1444» (AST, 1<sup>re</sup> section, Genève, 14<sup>e</sup> cat., paquet 1, titre 1, f°10v°); voir aussi: M. GRANDJEAN, *ibid.*, pp. 327-328. – A noter qu'à Saint-Gervais, chœur, nef et chapelles devaient être pavés de carrons: VP Saint-Gervais, *passim*. – Sur la technique du ou des peintres de Saint-Gervais: E. DEUBER-PAULI et TH.-A. HERMANES, op. cit., pp. 409-410 et pp. 167-172 (peintures des voûtes de la chapelle des Macchabées).

#### CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE:

Illustration 1: Jean-Michel Broillet, Genève.  
Illustrations 2 à 6: Genève, Musée historique du Vieux-Genève.  
Illustrations 7 et 8: Vézenaz, Archives Gad Borel-Boissonnas.

#### RÉSUMÉ

L'appel aux sources documentaires les plus diverses et l'étude d'une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Gervais à Genève (Chapelle d'Espagne ou Tous-les-Saint) et de ses fresques ont permis de mieux comprendre comment un groupe social influent a tenté de se définir par l'institution du don pieux. Une telle recherche imposait la mise en relation de l'œuvre d'art avec la réalité monumentale et historique. Elle pose quelques jalons pour une réévaluation de l'investissement artistique dans l'appréhension de l'essor de Genève au XV<sup>e</sup> siècle et des rapports que cette capitale économique entretient avec la Maison de Savoie.



## ZUSAMMENFASSUNG

Die Ausschöpfung verschiedener schriftlicher Quellen und die Untersuchung einer mit Fresken ausgeschmückten Kapelle in der Pfarrkirche von Saint-Gervais zu Genf («Chapelle d'Espagne» oder Allerheiligen-Kapelle) haben zum besseren Verständnis jener Umstände geführt, unter denen eine einflussreiche soziale Schicht versuchte, mit frommen Stiftungen sich zu profilieren. Voraussetzung zu einer solchen Untersuchung war es, das behandelte Gesamtkunstwerk mit der baulichen und historischen Wirklichkeit in Beziehung zu setzen. Die Arbeit liefert auch Hinweise für den Nachvollzug der Erwägungen, die zum betriebenen künstlerischen Aufwand geführt haben – dies im Rahmen des wirtschaftlichen Aufschwungs von Genf im 15. Jahrhundert und im Hinblick auf die Beziehungen, die die Handelsmetropole Genf mit dem Hause Savoyen unterhielt.

## RIASSUNTO

L'uso di varie fonti scritte e l'esame di una cappella adornata d'affreschi nella chiesa parrocchiale di Saint-Gervais a Ginevra («Chapelle d'Espagne» o la Cappella d'Ognissanti) hanno portato alla migliore comprensione di quelle circostanze nelle quali un ceto molto influente tentò di profilarsi con opere pie. La premessa per una tale indagine era di stabilire un rapporto dell'intera opera d'arte con la realtà architettonica e storica. La ricerca fornisce anche indicazioni che riguardano le considerazioni che favorirono questi risultati; ciò nell'ambito dello sviluppo economico di Ginevra nel Quattrocento ed in riguardo ai rapporti che questo centro commerciale mantenne con la casa di Savoia.

## SUMMARY

Studies of various written material and the examination of a chapel with fresco painting in the parish church of Saint-Gervais in Geneva («Chapelle d'Espagne» or «All Saints») have led to a better understanding of the circumstances under which a certain influential class tried to better themselves through religious donations. The relationship between the actual work of art and its structural and historical reality provides the basis for such an examination. The author also points out certain facts concerning the artistic extravagance, taking into account the commercial boom in Geneva during the 15th century and the relations which existed between the commercial metropolis of Geneva and the House of Savoy at that time.